



LES AGETTES



VILLE DE SION

Révision du PAZ et du RCCZ PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

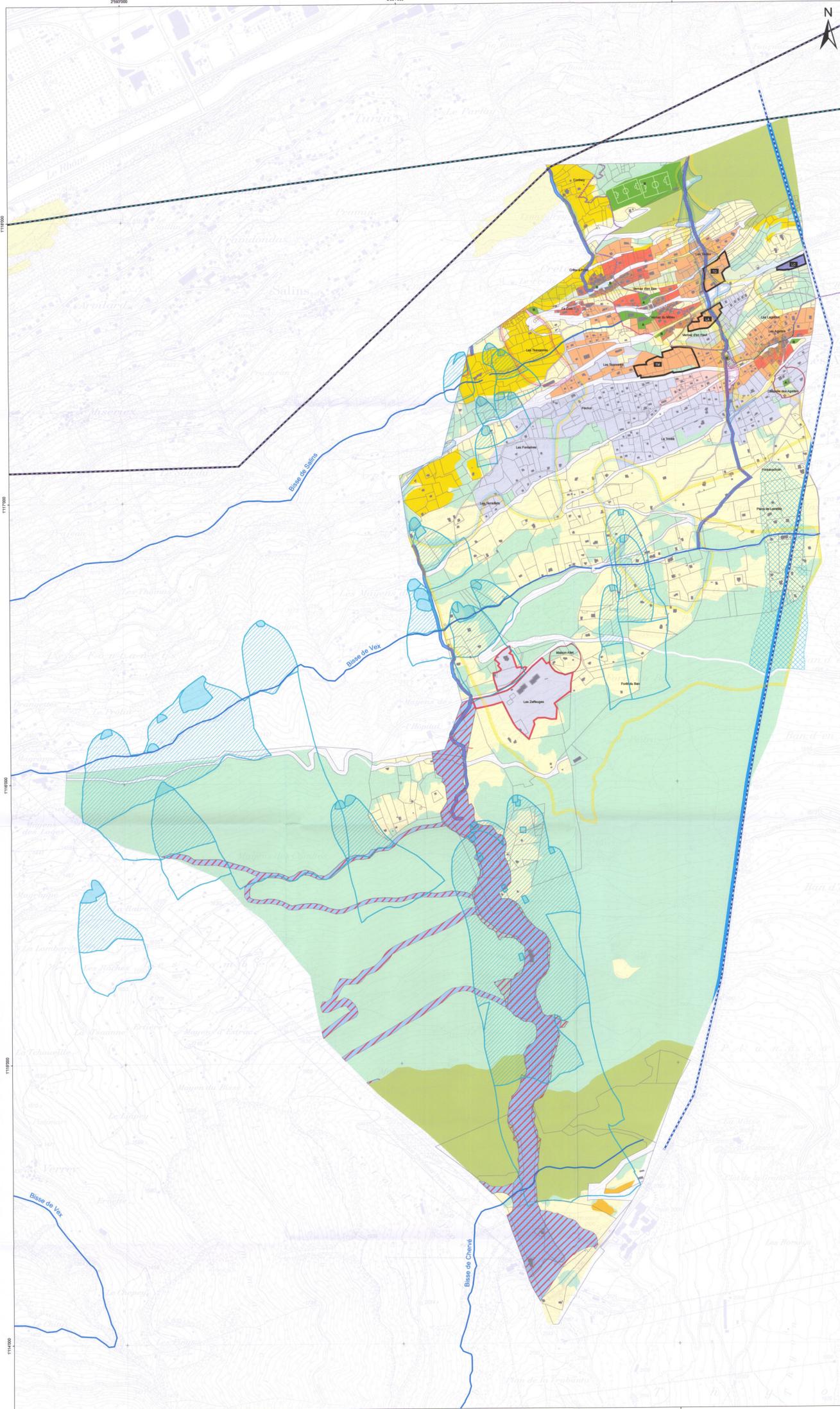
Plan général

Pour homologation



LEGENDE

- Zones de construction**
 - Zone des villages (DS III)
 - Zone d'extension du village H50 (DS II)
 - Zone résidentielle H30 (DS I)
 - Zone de chalets H20 (DS II)
 - Zone artisanale et commerciale (DS III)
 - Zones spéciales**
 - Zone de constructions et d'installations publiques A (DS I) et B (DS III)
 - Zone de constructions et d'installations d'intérêt général pour la production hydroélectrique (DS III)
 - Zone d'affectation différée
 - Zone d'affectation différée - secteur Zeffeuges
 - Zone à aménager
 - Zones non urbanisables**
 - Zone agricole (DS III)
 - Surface libre de constructions autour de la chapelle des Agettes et de la maison Allot (50m)
 - Domaine skiable**
 - Zone destinée à la pratique des activités sportives - Piste de ski (DS III)
 - Piste désignée pour l'enneigement technique
- Ces secteurs feront l'objet d'une demande d'homologation dans le cadre d'une révision ultérieure du PAZ et du RCCZ*
- Zones à protéger**
 - Zone de protection du paysage d'importance communale (DS II)
 - Zone de protection de la nature d'importance communale (DS II)
 - Zone agricole protégée
 - Zones et éléments figurant à titre indicatif**
 - Aire forestière
 - Zones de protection des sources: S1 - S2 - S3
 - Périmètre provisoire de protection des eaux souterraines
 - Espace réservé aux eaux (ERE)
 - Autres**
 - Chemin IVS historique d'importance locale
 - Chemin IVS historique d'importance locale avec substance
 - Chemin IVS historique d'importance locale avec beaucoup de substance
 - Bisses et décharges
 - Ligne électrique à haute tension
 - Ligne électrique à haute tension projetée
 - Conduite forcée
 - Limite communale
 - Périmètres exposés aux dangers naturels (à titre indicatif)**
 - Zones de danger hydrologique
 - Elevé
 - Moyen
 - Faible
 - Résiduel
 - Zones de danger de glissement
 - Elevé
 - Moyen
 - Faible
 - Zones de danger liées au gypse
 - Danger moyen
- BEG SA, 29.08.2011
KBM SA, juin 2013



Approbation par l'Assemblée primaire
Les Agettes, le 29 novembre 2013

Adapté selon requêtes du Canton
Approuvé par le conseil municipal de Sion le 24.05.2018,
selon décision du conseil municipal des Agettes du 27.12.2016

Le président
Le secrétaire

Modifié par le Conseil d'Etat dans le cadre de la demande d'homologation

Selon avis informatif du 22 juin 2018

Homologation par le Conseil d'Etat en séance du 13 DEC. 2018

Sion, le
Droit de sceau: Fr.

L'Etat:
Le chancelier d'Etat:



1:5'000

